Programme de formation préparatoire
Permis A2-A1

PRÉREQUIS :

Avoir 16 ans minimum pour s'inscrire à l'auto-école et passer l'examen théorique moto (ETM)

Posséder l'ASSR 2 ou l'ASR si vous êtes né à partir du 1er janvier 1988 et que c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez

Avoir 18 ans minimum pour se présenter à l'épreuve pratique A2 ou 16 ans pour la formation A1

Avoir réussi l'ETM depuis moins de 5 ans au passage de l'examen pratique

Avoir fait 20 heures de leçons minimum au passage de l'examen pratique (Pour le A2 : 15 heures si vous avez déjà le permis A1)

OBJECTIF

La catégorie A2 du permis moto permet de conduire les véhicules suivants :

Motos avec ou sans side-car, dont la puissance maximum est de 35 kW (47 Ch) et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kW/kg.

Tricycles à moteur (3 roues) d'une puissance maximale ne dépassant pas 15 kW (20 Ch).

Attention, la puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.

Depuis le 15 avril 2016, les motos équipées d'un ABS (système de freinage antiblocage de roues) et disposant d'un certificat conforme aux normes européennes ne sont plus limitées en puissance sur le territoire français. Pour les autres motos ne répondant pas à ces critères, la puissance reste limitée à 73.6 kW soit 100 Ch. La puissance maximale correspond au débit d'énergie le plus important délivré par le moteur.

Le rapport puissance/poids exprimé en Ch/kg (ou en kW/kg) se calcule en divisant la puissance maximale (kW) délivrée par le moteur par le poids (kg) de la moto. Plus ce rapport puissance/poids est élevé, plus la moto est performante.

La catégorie A1 du permis moto, ou le permis moto légère, permet de conduire les véhicules suivants :

Motos avec ou sans side-car d'une cylindrée inférieure ou égale à 125 cm3, d'une puissance maximale ne dépassant pas 11 kW (15 Ch) et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0,1 kW/kg.

Tricycles à moteur (3 roues) d'une puissance maximale ne dépassant pas 15 kW (20 Ch)

APTITUDES :

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;

- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail...) ;
- la pression des pairs.

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail… ;
- l'auto-évaluation.

Programme de formation préparatoire
Permis A2-A1

COMPÉTENCES :

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail… ;
- l'auto-évaluation.

Programme de formation préparatoire
Permis A2-A1

Durée :

- Conduite A2 ou A1 : 20h00
- Préparation au code 10h
- Accompagnement examen plateau 1h
- Accompagnement examen Circu 1h00

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MOBILISÉS :
L'établissement met à disposition de l'élève les moyens pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation. Pour l'enseignement théorique, les cours sont dispensés dans un local agréé et équipé de matériels et supports pédagogiques adaptés et/ou sur le plateau hors circulation.
Pour l'enseignement pratique, les véhicules et remorques utilisés sont tous réceptionnés pour l'enseignement de la conduite, assurés, régulièrement entretenus et offrant le meilleur niveau de sécurité.
Les formateurs sont tous titulaires du diplôme d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que de l'autorisation administrative d'enseigner en cours de validité.

MODALITÉ D'ÉVALUATION :
Présentation aux épreuves : L'élève sera présenté à l'épreuve en circulation par l'établissement, suivant les dates arrêtées et communiquées par l'autorité administrative.
Accompagnement aux épreuves : Le jour des épreuves hors circulation et en circulation, l'établissement assure l'accompagnement de l'élève sur le centre de l'examen et met à sa disposition le véhicule de l'établissement pendant toute la durée des épreuves.

DÉLAIS D'ACCÈS :
La formation prend effet le jour de la signature du contrat, pour une durée de 7 mois. Le calendrier de formation est établi par l'établissement en concertation avec l'élève, en fonction de leurs disponibilités respectives.
EDOF/CPF : Toute demande préalable de prise en charge doit impérativement être saisie en ligne, au plus tard, dans les 15 jours calendaires avant le 1er jour de formation.
Toute demande préalable de prise en charge par le Pôle Emploi, au plus tard, dans les 3 semaines avant le 1er jour de formation.
TARIFS :

- FORMATION UNITAIRE 1000€ TTC
- FORFAIT 1000€ TTC

ACCESSIBILITÉ :
L'accessibilité aux personnes en situation de handicap peut être garantie sous réserve que nous puissions adapter la prestation à vos besoins spécifiques.
Merci de nous consulter pour envisager ensemble les modalités d'adaptations pour la formation.
Contact : M. Clément Gratacap – contact@aude-permis.com – 04 68 27 24 91

Mise à jour le 02/10/2026 VERS 2.1

Programme de formation préparatoire
Permis A2-A1

POUMES LEZIGN-A1AN
65 Georges Clemenceau - 11200 LEZIGNAN - Tél : 04.68.27.24.91 - email : contact@aude-permis.com
EURL audepermis com - Siret : 52527121900061 - APE : 8553Z
TVA Intra : FR72525271219 - Agrément n° : E1801100060 - Numéro de déclaration d'organisme de formation : 76110140211 délivré par la Région Occitanie